

Direction de la Santé Publique

REF : CS2013015

Signataire : XW

Séance du Conseil Municipal du 19/12/2013

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : Convention d'attribution de subvention pour l'atelier Santé Ville de la ville d'Aubervilliers par l'agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) pour l'année 2013 au titre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

EXPOSE :

L'Atelier santé ville développé à Aubervilliers répond aux objectifs de réduction des inégalités de santé donnés aux ASV autour de trois volets d'action :

- un volet **tableau de bord** consacré au recueil et à l'analyse des données épidémiologiques communales,
- un volet **santé communautaire** concrétisé par la création de la Maison des pratiques de bien-être et de santé (MPBES) du quartier du Marcreux et l'organisation du Comité de santé des habitants dans les quartiers Nord de la ville,
- un volet **santé mentale** visant à favoriser le travail en partenariat des professionnels du sanitaire et du social autour des problématiques psychosociales ainsi que les actions de promotion et prévention en santé mentale, ayant abouti à la création du Conseil Local de Santé Mentale

A ces axes initiaux sont venus se rajouter beaucoup plus récemment des axes autour du cancer d'une part, et d'obésité/nutrition d'autre part, ainsi que, de façon plus volontariste, des questions d'accès aux soins et aux droits de santé et de démographie médicale.

L'Atelier Santé Ville s'est vu doté en 2013 d'une coordinatrice, Madame Marianne Mailloux.

Les six objectifs ASV sont les suivants :

1. Faciliter l'égal accès aux droits sociaux, aux soins, à la prévention et à une meilleure couverture sociale des Albertivillariens en situation précaire.
2. Développer la participation sociale et la mise en capacité collective des habitants autour des problèmes de santé prioritaire de leur quartier
3. Promouvoir le recours aux dépistages organisés des cancers notamment du sein

4. Lutter contre les inégalités aux âges clés à travers la promotion du bien-être psychique du jeune enfant.
5. Favoriser l'accès à une alimentation équilibrée et promouvoir l'activité physique
6. Développer les actions de prévention et de promotion de la santé mentale

Ces objectifs se déclinent en 7 actions/programmes inclus dans le CLS

1. Maison des Pratiques du Bien-être et de la santé (MPBES)
2. Programme Promotion du Bien être du Jeune Enfant (Quartier Paul Bert)
3. Promotion du dépistage organisé du cancer du sein
4. Comité de Santé des quartiers Nord de la Ville
5. Programme de santé mentale dirigé vers les adultes 1 : le RESAD
6. Programme de santé mentale dirigé vers les adultes 2 : prévention du suicide.
7. Déclinaison locale du Plan National de Nutrition et de Santé (PLNS).

Pour l'année 2013, la contribution financière pouvant être accordée par l'ACSE concernant l'ASV s'élève à 35 000 euros avec versement unique lors de la signature de la convention. Ce projet a été inscrit au BP 2013 et n'entraîne donc pas de dépense supplémentaire au budget communal.

Il est demandé au conseil municipal

- **D'autoriser** le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'ACSE une subvention d'un montant de 35 000 euros pour le financement de l'Atelier Santé Ville
- **D'approuver** la convention établie à cet effet.
- **D'autoriser** le maire à signer.

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Direction de la Santé Publique

REF : CS2013015

Signataire : XW

OBJET :Convention d'attribution de subvention pour l'atelier Santé Ville de la ville d'Aubervilliers par l'agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) pour l'année 2013 au titre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de santé publique ;

Vu la loi n° 2004-806 du 8 août 2004 relative à la politique de santé publique ;

Vu le contrat local de santé signé le 20 mars 2012 ;

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années des actions de prévention et d'aide à l'accès aux soins ;

Vu le dossier constitué par la direction de la santé publique visant la poursuite d'actions de santé publique en 2013 ;

Considérant que l'ACSE peut apporter un soutien financier à hauteur de 35 000 euros pour l'Atelier Santé Ville ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'ACSE une subvention d'un montant de 35 000 euros pour le financement de l'Atelier Santé Ville

APPROUVE la convention établie à cet effet.

AUTORISE le maire à signer.

Imputation budgétaire : 502-74718-12

Le Maire adjoint
Djamila KHELAF

Reçu en Préfecture le : 27/12/2013

Publié le 24/12/2013

Certifié exécutoire le : 27/12/2013

Le Maire Adjoint
Djamila KHELAF